

LES MÉLANGES RELIGIEUX
Paraissent DEUX FOIS par semaine,
les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Correspondances et les Lettres
d'affaires doivent être adressées
franchement de port au Rédacteur
en Chef. Pour les Annonces, voir
le tarif à la dernière colonne.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 11 JUIN 1850. No. 77.

Nouvelles d'Europe.

IRLANDE.—Les rapports des comités du sud parlent très avantageusement des apparences de la récolte, et tous s'accordent à dire qu'il y a bien des années que la semence de patates a été aussi considérable, et que si les essais obtenus quelque succès, il s'opérera un grand changement dans la prospérité du pays.

La mesure du gouvernement abolissant la Vice-Royauté en Irlande se propose la création de trois nouveaux appointements. Un Secrétaire d'Etat pour l'Irlande, avec un salaire de £5,000 par an, et deux Sous-Secrétaires, l'un ayant un siège dans le Parlement, l'autre sans aucune charge dans la législation. Le salaire du secrétaire du Parlement doit être fixé à £1,500, et celui des deux autres à £2,000 par an. Lord Clarendon recevra le premier Secrétariat.

Outre l'émigration des fermiers et des hommes de métier, il y a une autre sorte d'émigration qui s'étend considérablement, c'est celle des pauvres capables de travailler.

Dans une assemblée tenue dans le comté de Limerick, M. Bolton Massy fit motion qu'on envoyât mille personnes en Amérique aux frais des divisions électorales—cette motion fut unanimement reçue, et aussitôt il fut nommé un comité pour en dresser le projet. M. Massy remarqua que ces pauvres deviendraient par leur industrie dans des pays étrangers en état de pouvoir remettre de l'argent à leurs parents qu'ils auraient quittés; et que, quoique les dépenses d'une émigration aussi grande fut une charge pour les contribuables, au premier abord, ils reconnaîtraient cependant plus tard que c'est le moyen le plus économique.

—On écrit de Rome, le 4 mai:
Le Pape, en apprenant la catastrophe d'Angers, a ordonné immédiatement qu'un service solennel pour les victimes de ce triste événement serait célébré à ses frais dans notre église de Saint-Louis des Français; et afin de lui-ser à cette cérémonie le caractère tout particulier qu'elle doit avoir, S. S. a voulu que toutes les dépenses de décoration et autres accessoires fussent supportées par sa cassette particulière. Il a fait en outre prier le cardinal Dupont, qui désireait chanter la messe, de céder cet honneur à monsignor sacriste de palais. De plus, un don de 10,000 fr. a été envoyé au nom de S. S. au colonel du malheureux 11e léger, pour être ajouté au chiffre des souscriptions françaises.

Le général Baraguay-d'Hilliers, dont les pouvoirs expirent demain, partira, dit-on, le 10 ou le 11. La municipalité romaine compte lui offrir un gage de souvenir, le buste en marbre de Pie IX, une des plus belles œuvres de Tornerari. Sur le socle, en albâtre oriental, une inscription votive expliquera le don et ses motifs. On parle aussi d'une magnifique plaque en diamant avec le portrait de Pie IX, destinée également au même général, et qui lui serait remise par S. S. dans son audience de congé.

—Le général Gueswiller prendra le commandement général à Rome, après le départ du général Baraguay d'Hilliers.

—Le président de la République française vient d'envoyer au cardinal Antonelli le grand cordon de la Légion d'Honneur.

—Le gouvernement autrichien a restitué

au gouvernement pontifical deux canons et quatre caissons enlevés par les autrichiens à la légion romaine à Vicence.

La noblesse romaine a fait frapper aujourd'hui une médaille à l'occasion du retour du saint père.

ALLEMAGNE.—Le conflit entre la Prusse et l'Autriche paraît s'engager d'une manière plus vive que jamais. On écrit de Berlin, le 9 mai:

“Je puis vous communique de bonne source que la protestation de la Prusse contre les prétentions de l'Autriche à la présidence de la représentation de la confédération, a été remise le 4 de ce mois. La Prusse y déclare que les anciens droits de présidence de l'Autriche ont été également abolis par l'abolition de la diète germanique elle-même, et que la convocation des membres de la confédération à Francfort, sous la condition de la *préclusion* ou de tout autre donmage pour ceux qui n'y paraîtront pas, est nulle.

“Les Etats qui seront représentés à Francfort ne peuvent donc se concerter sur des mesures à prendre que pour leur propre compte; et ne peuvent adopter une seule décision au nom de toute la confédération.

“On ajoute également de bonne source, que le cabinet de Berlin est résolu d'abriter immédiatement le gouvernement de l'Union. La question de savoir si la constitution de l'Union peut être considérée comme arrêtée est encore à discuter. Il n'est pas encore décidé non plus de quelle manière l'Union prendra part à la réorganisation de la Confédération allemande.

“On écrit à Berlin que l'invitation de l'Autriche à envoyer des plénipotentiaires à Francfort, sera suivie par huit Etats: la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, la Hanovre, la Hesse-Electorale, le Luxembourg, le Hesse-Ham-bourg et Lichtenstein.

Il est encore douteux que le Danemark se décide à prendre part à ce congrès. La Hesse-Darmstadt et le Nassau, qu'on supposait vouloir s'y faire représenter, ont déclaré qu'ils s'en abstiendraient, à l'exemple de la Prusse, et suivant les dispositions de l'acte fédéral de Vienne, ne reconnaîtraient pas les résolutions de réorganisation de ce congrès. Le gouvernement oldenbourgeois hésite encore à prendre une résolution à l'égard de ce congrès.

Quant à la Prusse, elle est encore indécise, comme on peut en juger par la note officielle suivante, publiée dans la *Reforme allemande*:

“Nous pouvons déclarer de la manière la plus positive, que le bruit de la nomination de M. de Mantuffel au poste de plénipotentiaire prussien au congrès de Francfort, est entièrement dénué de fondement. Il n'a été pris aucune résolution touchant l'envoi d'un plénipotentiaire prussien à cette assemblée.”

Les princes de Schwarzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen se proposent, nous assure-t-on de bonne source, de même que les princes régnant de Russes, de céder à la Prusse leurs droits de souveraineté, à l'exemple des princes de Hohenzollern.

FRANCE.—On lit dans l'*Ami de la Religion*:
Le clergé de France vient de voir entrer dans ses rangs un de nos jeunes savants et voyageurs les plus distingués, M. Eugène Boré, connu par ses voyages en Orient et par son dévouement apostolique. Le jour du Samedi-Saint, M. Eugène Boré a été ordonné prêtre à Constatino,

ple; il appartient maintenant à la communauté des Lazaristes de Saint-Vincent-de-Paul. M. Boré doit prochainement rentrer en France.

CANADA.

Association St. Jean-Baptiste de Montreal.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

3 juin 1850

L'assemblée se tient à l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Louis Marchand, Ecr., l'un des vice-présidents, est appelé au fauteuil. A Gérin-Lajoie, agit comme secrétaire.

C. A. Leblanc, Ecr., fait lecture du rapport annuel du Comité de Finances et de Secours adopté à la réunion du comité de la St. Jean-Baptiste du 31 mai dernier.

Le Rapport du Comité de Secours, est suivi d'un tableau de l'actif et du passif de l'association par lequel il paraît que la somme de £181 7s. 10d. appartenant à l'association, est déposée à la Banque d'Épargne.

M. J. L. Courselles, propose, secondé par M. Pierre Demers, que le rapport soit adopté.

—Ce rapport passe à l'unanimité.

L'assemblée procède ensuite aux élections des officiers et des membres du comité de l'association.

J. L. Beaudry Ecr., secondé par R. A. R. Hubert, Ecr., propose que son honneur le Maire de Montréal. (E. R. Fabre, Ecr.) soit élu Président de l'Association St. Jean-Baptiste pour l'année courante. Cette motion est adoptée.

Sur motion du Dr. Deschambault, secondé par M. J. Berthelot.

Que MM. J. L. Beaudry, Geo. E. Cartier, Jos. Boulanger et Alf. Larocque soient élus vice-présidents pour la section de la ville. Adopté.

M. J. F. Pelletier, secondé par M. Jos. Dépaty, propose que M. Romuald Trudeau soit élu trésorier général de l'association. La motion passe à l'unanimité.

Sur motion de M. Magloire Desnoyers, secondé par M. L. P. Bovin, le Dr. E. H. Trudel est élu méd-ein de l'association.

Sur motion de M. H. Laurin, secondé par M. Latour; M. J. Berthelot est élu secrétaire-archiviste et M. Rouer Roy, Sec. correspondant.

M. J. Grenier, propose, secondé par M. J. M. Papineau, que M. Ludger Duvernay soit élu commissaire-ordonnateur. Cette motion passe à l'unanimité.

M. R. Trudeau, propose, secondé par M. Fréchette et que MM. C. J. Coursol et C. A. Leblanc soient députés com-ordonnateurs.

M. Bleu propose, secondé par M. Lapiere; que MM. Gérin-Lajoie, Chs. Lacroix, L. H. Latour et C. E. Belle, soient élus secrétaires de l'association. Adopté.

M. Glackmeyer propose, secondé par M. Monreuil; que MM. J. B. Beaudry, Desnoyers, J. B. Rolland et P. B. Bajeaux, soient élus percepteurs pour la section de la ville. Adopté.

M. Duvernay, orateur, secondé par M. J. L. Beaudry, que Messire St. Pierre soit élu Chapelain de l'association. Adopté.

Sur motion de M. P. Damour, secondé par

Vice-présidents: Ol. Fréchette, Michel Moses et André Lapiere.—Trésorier: Léandre Brault.—Médecin: Dr. Charlebois.—Secrétaire: Orphir Pelletier.—Percepteurs: Ol. Faucher, Gab. Rolland, C. S. Rodier et Ensebe Ouimet.

Sur motion de M. Loranger, secondé par M. R. Bellemare, les MM. suivants sont élus officiers de l'association pour la section St. Laurent.

Vice-présidents: Louis Marchand, Jos. Féreol Pelletier et Jean Marie Papineau. Trésorier: M. J. L. Courselles; les MM. suivants sont élus officiers pour la section St. Antoine: rier: Joseph Belle.—Médecin: Dr. Peltier.—Secrétaires: Hector Largevin et Charles Glackmeyer.—Percepteurs: Bétourné, Louis Jos Gauthier et H. Laurin.

Sur motion de M. Matte, secondé par M. O. Faucher, les MM. suivants sont élus officiers pour la section Ste. Marie:

Vice-présidents: Come S. Cherrier, Lambert Bleau et Pierre Jacq. Beaudry.—Trésorier: Léandre Courselles.—Médecin: Dr. Archambault.—Secrétaire: A. Monreuil.—Percepteurs: Sébastien Larivière, Alexis Trudeau, Denis Benhele- et P. Damour.

Sur motion de M. Ouimet, secondé par M. Allard, le Comité de Régie est composé comme suit:

L'Hon. A. N. Morin, MM. E. B. Dufort, M. M. Jos. Grenier, A. A. Dorion, A. Onimet, D. E. Papineau, Jérôme Grenier, L. P. Bovin, Alex. Delisle, P. Joloin, B. H. Lemoine, T. J. J. Loranger, A. R. Hubert, Adolphe Roy, A. Matte, Victor Hudon, Jos. Beaudry, Ch. D. Roy, François Lecler, J. D. Bernard, Louis Renaud, David Pelletier, Narcisse Valois, R. Bellemare.

M. Duvernay, propose, secondé par M. J. L. Beaudry: Que le comité général de l'association ait instruction de s'enquérir des amendements à faire à l'acte d'incorporation de l'Association St. Jean-Baptiste, dont il fera rapport à une assemblée générale demandant pouvoir de rédiger une mesure à cet effet, et d'en presser la passation dans la législature durant sa présente session. Cette motion est adoptée.

M. Duvernay fait motion, secondé par M. J. L. Beaudry, que vu les élections municipales qui ont lieu le 1r. lundi de mars de chaque année, jour auquel l'assemblée tri-mestrielle soit fixée dorénavant au 3e lundi de mars de chaque année au lieu du 1er. lundi de mars.

L'assemblée s'ajourna. *Miaerce.*

Assemblée Législative.

PROCÉDÉS ET DÉLIBÉRATIONS.

Suite.

M. Sherwood—Bill pour révoquer et modifier la loi sur l'assurance en cette province.

Sir A. N. McNab—Bill pour amender l'acte accordant une indemnité à toutes les personnes dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion dans le B. C. en 1837 et 1838.

M. Bell—Bill pour amender l'acte relatif aux sociétés de construction dans le H. C.

M. Duchesnay—Adresse à son excellence, demandant un retour sur les biens des Jésuites.

M. Laurin—Bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres aux immeubles, et des charges dont ils sont grevés.

M. Laurin—Bill pour amender l'acte relatif aux décisions sommaires des petites causes dans le B. C.

M. Chauveau—Adresse à son excellence, pour un retour du bureau des syndics des chemins à barrières de Québec.

M. Egan—Question au ministre, pour qu'il les dispositions de l'acte de la dernière session relatif aux palais de justice et aux prisons dans le Bas-Canada, n'ont pas été mis en force; et pourquoi l'on n'a pas fait construire ces édifices?

M. McConnell—Question au ministre, s'il est de son intention de continuer pendant cette session l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada; et lequel s'il n'est pas continué, expirera à la fin de cette session?

M. Duchesnay—Adresse à son excellence, demandant un retour des amendes imposées et prélevées par les juges de paix du district de Québec.

Sir A. N. McNab—Nomination d'un comité permanent pour assister M. l'Orateur dans la régie de la bibliothèque.

L'Hon. M. Sherwood—Bill pour amender les lois qui ont rapport aux droits (lien) accordés aux ouvriers sur les ouvrages qu'ils construisent, et pour étendre ce même droit à toutes les bâtisses, navires, vaisseaux, etc.

L'Hon. M. Sherwood—Bill pour amender les actes relatifs aux cours de requêtes dans le H. C.

L'Hon. M. Cameron (de Cornwall)—Bill pour amender l'acte, intitulé: “Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et pour établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province.”

L'Hon. M. Cameron (de Cornwall)—Bill pour limiter les objections techniques dans les poursuites en loi.

M. Fortier—Nomination d'un comité sur l'état de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada.

M. Christie—Question au ministre, s'il a l'intention d'introduire pendant cette session quelque mesure pour l'enrichissement des pêcheries exploitées en cette province dans le golfe Saint-Laurent, ou district de Gaspé, ou pour leur venir en aide, en étant le droit sur le sel et sur les autres articles nécessaires aux pêcheries, et s'il y a en quelque correspondance à ce sujet durant la vacance entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, et s'il existe quelque raison pour ne pas mettre cette correspondance devant la chambre?

M. Smith (de Frontenac)—Adresse à son excellence, demandant un état indiquant les noms des messieurs qui ont été employés comme conseillers de la reine dans le H. C. depuis le 1er janvier, 1845, et les noms des officiers de la couronne qui ont suivi les circuits.

M. Smith (de Frontenac)—Bill pour amender la loi d'enregistrement du H. C.

M. Johnson—Adresse à son excellence, de-

FEUILLETON.

MISSIONS DU NORD-OUEST.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU R. P. TACHÉ, MISSIONNAIRE OBLAT, A SA MÈRE.

L. J. C. St. Jean-Baptiste de l'île à la Croix, 3 janvier 1850.
ET M. J.

Suite.

La hauteur du portage de La Loche se dirige vers le Nord-Ouest, où elle s'abaisse pour laisser les sources de la Rivière à la Biche saluer la Saskatchewan. Après avoir ensuit un peu dévié vers l'Est, elle suit les eaux dont elle a vu les sources, pour aller avec elles contempler les glaces de la mer du Nord. Passons le grand portage. La première fois que j'eus occasion de le franchir, un de nos Montagnais m'offrit un de ses chevaux. Malgré mon goût pour les promenades à cheval je refusai: j'étais bien aise de marcher, je pensais en outre qu'étant à pied je pourrais en apprécier plus exactement la longueur. D'accord avec le Chevalier McKenzie, dont l'intéressant ouvrage est surtout recommandable par l'exactitude, j'ai estimé cette longueur à environ treize milles. On comprend assez qu'une pareille distance est capable d'éprouver les forces des pauvres voyageurs, qui ont à y transporter, sur leur dos, les carquois des berges

qu'ils montent. Ces dernières années-ci la compagnie y entretient des chevaux, ce qui n'est pas facile à cause de l'excessive rareté du fourrage. On ne peut guère imaginer un terrain plus maigre ni plus pauvre que celui-ci. Il n'y a absolument que du sable. On n'y trouve que les espèces d'arbres propres à un pareil sol. Ceux dits cyprès sont les plus communs. Ces arbres sont généralement extrêmement petits. Si, de distance en distance, quelques-uns font effort pour s'élever au-dessus de leurs frères, l'irrégularité de leur croissance n'est qu'une preuve de plus de l'extrême pauvreté de la terre dans laquelle s'enfoncent leurs racines pivotantes. Le chemin est généralement beau, mais très fatigant néanmoins, pour ceux qui portent des fardeaux, à cause de la multitude de petits cailloux qui couvrent le sol, dans certains endroits.

Après avoir marché environ trois lieues, on arrive à un tout petit lac qui n'a ni source ni issue apparente et dont l'eau est néanmoins d'une limpidité remarquable. Le voyageur fatigué vient se désaltérer et reprendre haleine, au bord de cet étang qui semble avoir été placé là, tout exprès, par cette bonne providence qui offre toujours un soulagement à toutes les misères, et un remède à tous les maux. La vue de ce charmant petit bassin, dont je ne soupçonnais pas même l'existence, me surprit singulièrement. Le souffle impétueux de la tempête qui, en ce moment, faisait craquer la cime de tous les arbres d'alentour, formait avec le cal-

me de cette onde pure un contraste qui ne m'échappa pas. Je croyais y voir l'image des grandes agitations, qu'éprouvent les hommes avides des insaisissables joissances d'ici bas et aussi celle de la douce paix de ceux qui, comprenant ce qui leur peut satisfaire leur cœur, n'aiment et ne désirent que celui par et pour qui ils sont faits. Puis près de la route un tombeau!... Ces dernières demeures des voyageurs, échelonnées ça et là, tantôt sur le bord d'un lac tranquille, tantôt au près du flot mugissant d'un rapide, font aussi réfléchir sur le sort bien différent, que se prépare chacun des membres de la grande famille humaine.

Les voyageurs en berges, ne traînant point ici leurs lourdes embarcations, continuent le portage autour du petit lac; ceux qui voguent sur de légers canots d'écorce sont plus heureux, la frêle nacelle est mise à l'eau et un gai refrain unit, pour ainsi dire, les deux rives.

Je marchai encore un couple de milles et m'assis à l'ombre d'un arbre. Mes deux sauvages venaient derrière avec mon canot; arrivé près de moi, l'un d'eux me dit: “Que ne marches-tu encore un peu, nous sommes près des côtes”. Comme j'avais beaucoup entendu parler des côtes du portage de La Loche, je compris ce conseil et m'y rendis volontiers. A peine eus-je fait quelques pas, que tout-à-coup le plus riant comme le plus gracieux spectacle s'offrit à ma vue. Mon œil habitué à la monotonie d'un sol peu accidenté, vit subitement varier la scène. Mon regard dominait une jolie vallée, étendue près

de mille pieds plus bas que le point que j'occupais. Cette vallée resserée entre des collines d'à peu près égale hauteur, n'a guère qu'une lieue de large. Elle est couverte de gras pâturages, dans les quels abondent le Buffalo, le Cerf et l'Orignal. Les Ours plus communs ici que partout ailleurs se plaisent sur les hauteurs qui bordent cette riche vallée. Ces collines offrent un aspect des plus variés. Tantôt une belle forêt les ombre. Tantôt, un petit tertre, recouvert de la plus riche verdure, fixe l'attention. Ici une côte coupée verticalement laisse voir, dans les entrailles de ces montagnes, quelles sont les matières qui leur servent de base, parmi lesquelles on ne remarque point de rochers. Là c'est une pente douce qui tout avoir offert un sentier facile aux replades errantes de ces bois, n'a reçu en récompense que le feu destructeur de l'incendie; d'énormes cadavres sont encore là, gémissant, quelque fois debout, pour dire que l'homme ne fait qu'ajouter des ombres au gracieux tableau de la nature. Au milieu de cette riante vallée, une rivière non moins riante serpente capricieusement et promène son onde limpide, d'un promontoire à l'autre, voulant les voir tous et leur dire, qu'elle est le plus gracieux comme le plus utile des ornements de la vallée qu'ils protègent. Je m'arrêtai longtemps à considérer le spectacle enchanteur que m'offrait ce site pittoresque. Par intervalle j'en détournais la vue, pour me replier sur moi-même et rappeler mes souvenirs. Je suis un peu homme à rapprochements, je ne regarde point ailleurs rien, sans y trouver une ressemblance, sans

que cela dise quelque chose à mon cœur. La vue de la montagne de Benf m'avait rappelé et les riches agréments de l'ex-capitale, de ma chère patrie et les doux plaisirs, gâtés au foyer domestique, dans la paisible demeure d'une mère qu'il m'est si doux de chérir. Les côtes du portage de la Loche me reportèrent à d'autres lieux, à d'autres joies. Vous vous rappelez, une montagne qui bien des fois, a été le terme de mes promenades, au pied de laquelle coule majestueusement, une des plus belles rivières de notre bien-aimé Canada. Une riche vallée ouvre son sein à cette rivière, qui ne l'embellit que pour l'enrichir. C'est là que mon souvenir s'arrête. L'illusion était si complète que je cherchais du regard la riche demeure, qui a vu bien des joies de mon enfance et quelques déboires de mon jeune âge; mais c'était vain, les ornements de l'art manquaient à ce joli travail de la nature. Aussi je ne pouvais apercevoir que ma tente et le bûcher, sur lequel le voyageur prépare son modeste repas. Après de longs instants de contemplation, je commençai à descendre les côtes et m'acheminai vers l'extrémité du portage.

Si la scène dont j'eus l'avantage de jouir en ce moment, offre un bien agréable débassement aux amateurs, la nature du sol qui lui donne naissance offre un surcroît de peine et de difficulté aux pauvres voyageurs. Il est bien agréable de plonger son regard au pied du précipice et de le promener sur toute la campagne environnante, mais il n'est pas si plaisant à un pauvre malheureux de monter